



NextStageAM

FCPR NextStage RENDEMENT II

Bulletin de souscription parts A Personne Physique

MODE D'EMPLOI

1. Joindre les pièces justificatives.

■ Pièce d'identité :

- La copie recto/verso de la **Carte Nationale d'Identité** ou du **Passeport en cours de validité**.
→ *Permis de conduire non accepté. Dans le cas d'une co-souscription, joindre les 2 copies.*
- Pour les nouveaux souscripteurs, joindre un justificatif de domicile **daté de moins de 3 mois** : facture d'eau, électricité, gaz, internet, telecom, quittance de loyer.

■ Un relevé d'identité Bancaire (RIB)

■ Le règlement **par chèque** émis par le(s) souscripteur(s), **à l'ordre du FCPR NextStage Rendement II** ou par **virement bancaire sur le compte de ce dernier en indiquant en libellé le nom et prénom du souscripteur aux coordonnées bancaires suivantes** :

IBAN : FR76 3000 3050 0700 0617 2015 056

BIC : SOGEFRPP

Si le règlement est effectué par virement bancaire, joindre la copie de l'ordre de virement (mentions : prénom, nom, n° de comptes concernés, montant, date...).

2. Le nombre de parts est entier. Minimum = 3 000 parts, soit 3 000€ (hors droits d'entrée).

3. Dater, signer et renseigner la mention « Lu et approuvé ».

4. Conserver le dernier exemplaire.

VOS INFORMATIONS

- NextStage AM (la « Société de Gestion ») adressera un **ACCUSÉ-RÉCEPTION** du bulletin de souscription.
- Le dépositaire (Société Générale) adressera un **AVIS DE L'OPÉRATION** pour confirmer la souscription et l'ouverture d'un compte-titres (si les parts sont inscrites en nominatif pur).
- Une fois par an : le dépositaire adressera un **RELEVÉ DE POSITION**.
- NextStage AM adressera une **LETTRÉ D'INFORMATION TRIMESTRIELLE** et un **RELEVÉ DES FRAIS ANNUEL**.

AVERTISSEMENT AMF

L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée de (sept) 7 ans, prorogeable pour trois périodes successives d'un (1) an, soit en principe jusqu'au 30 juin 2026 et au plus tard jusqu'au 30 juin 2029 (sauf cas de déblocage anticipés prévus dans le règlement). Le fonds commun de placement à risques est principalement investi dans des entreprises cotées en bourse qui présentent des risques particuliers. Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce fonds commun de placement à risques décrits à la rubrique «profil de risques» du règlement. Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la Société de Gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.

Bulletin de souscription

Agrément AMF du 17 mai 2019 - n° FCR20190005 – ISIN Part A : FR0013412210
Fonds Commun de Placement à Risques - Article L.214-28 du Code Monétaire et Financier (« CMF »)

1. ÉTAT CIVIL

PERSONNE PHYSIQUE		SOUSCRIPTEUR				CO-SOUSCRIPTEUR					
<input type="checkbox"/>	M.	Nom									
<input type="checkbox"/>	Mme	Nom de jeune fille									
<input type="checkbox"/>	M et Mme	Prénom									
Joindre une pièce d'identité en cours de validité pour chaque souscripteur	Date de naissance			Dép.					Dép.		
	Ville de naissance										
	Pays de naissance										
	Nationalité										
	Adresse fiscale										
	CP			Ville							
	Pays										
	Numéro Identifiant Fiscal (NIF)										
Situation de famille											
Email											

2. ENGAGEMENTS

Il est précisé que les informations données dans le présent bulletin sont conformes à la réglementation en vigueur à sa date d'édition. Elles sont susceptibles d'être modifiées. Consultez la note fiscale du Fonds.

Personne physique résident fiscal français :

Engagements spécifiques en vue de bénéficier d'une exonération d'IR sur les produits distribués et les plus-values des parts du Fonds au titre de l'article 163 quinquièmes B du CGI.

En tant que personne physique, je déclare :

- être conscient(e) que pour bénéficier de l'exonération d'impôt sur le revenu au titre des produits et plus-values de cession des parts du Fonds prévue aux articles 150-0 A et 163 quinquièmes B du CGI, je dois (i) être fiscalement domicilié(e) en France, et (ii) m'engager à conserver les parts A auxquelles j'ai souscrit pendant 5 ans au moins à compter de la fin de la période de souscriptions des parts A, à réinvestir immédiatement dans le Fonds la totalité des sommes ou valeurs auxquelles donne droit la souscription des parts A au titre de la même période et à ne pas demander la disposition des fonds ainsi réinvestis avant l'expiration de cette période,
- avoir noté que l'inexactitude des déclarations ou le non-respect des engagements énoncés ci-dessus pourrait entraîner la perte de tout ou partie des avantages fiscaux,
- ne pas détenir moi-même, avec mon conjoint, partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou mon concubin notoire soumis à une imposition commune, et nos ascendants et descendants, plus de 10% des parts du Fonds, ni directement ou indirectement (ou par le biais d'une fiducie) plus de 25% des droits dans les bénéfices des sociétés dont les titres figurent à l'actif du Fonds et ne pas avoir détenu seul ou ensemble ce pourcentage à un moment quelconque au cours des 5 années précédant la souscription des parts.
- Être seul(e) responsable de l'opportunité de la souscription de parts A du Fonds au regard de ma situation fiscale.

Archivage électronique : j'ai noté que la Société de Gestion entend se réserver la possibilité de procéder à l'archivage électronique du présent bulletin de souscription. Cet archivage sera effectué sur un support, durable non réinscriptible, après numérisation des données (notamment sous format pdf), dans des conditions en garantissant la sécurité, l'intégrité et la fiabilité par rapport à l'original. En cas de litige, et conformément aux dispositions des articles 1316-1 et 1316-2 du Code civil, je reconnais la valeur probante de la copie issue du système d'archivage précité.

Conformément à l'article L.561-45 du Code monétaire et financier, je dispose d'un droit d'accès aux données à caractère personnel recueillies et faisant l'objet d'un traitement aux seules fins du respect par la Société de gestion et des personnes autorisées à la commercialisation de leurs obligations réglementaires en matière de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Je peux exercer ce droit auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). Afin d'assurer la conservation des informations communiquées dans ce bulletin, celles-ci font l'objet d'un traitement informatique. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à NextStage AM - 19, Avenue George V, Paris 75008. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Protection des données personnelles : les informations personnelles recueillies dans le cadre du présent document sont obligatoires pour l'établissement et la qualification de votre statut fiscal conformément aux réglementations applicables. Elles pourront, de même que celles qui seront recueillies ultérieurement, être utilisées par la Société de Gestion pour des besoins de gestion de la relation et notamment la sélection des risques, la prévention des incidents et fraudes, la connaissance client et la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme. Elles ne sont pas destinées à être utilisées à des fins de prospection commerciale.

Les informations portées sur ce formulaire font l'objet d'un traitement automatisé dont la conservation et l'utilisation seront effectuées conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (le Règlement RGPD).

Les données à caractère personnel recueillies dans le cadre du présent bulletin de souscription le sont à des fins de connaissance du client et de gestion du Fonds Commun de Placement à Risque NextStage Rendement II. Le traitement de ces données est en effet nécessaire au traitement de toute souscription dans le Fonds, au suivi de celles-ci pendant la durée de celui-ci, et au respect des différentes obligations légales et réglementaires (notamment fiscales) y afférentes (les « Finalités »).

L'ensemble des données collectées sont nécessaires à la validation du bulletin de souscription et l'absence de réponse aux éléments demandés dans le présent bulletin rendra impossible son traitement et le règlement-livraison des parts A correspondantes.

Ces données seront accessibles à Nextstage AM (en sa qualité de société de gestion du FCPR NextStage Rendement II), à Société Générale Securities Services (en sa qualité de Dépositaire du FCPR NextStage Rendement II), ainsi qu'à leurs salariés et éventuels prestataires en vue de satisfaire les Finalités.

Nextstage AM et Société Générale Securities Services (i) s'engagent, chacun en ce qui le concerne, à ne communiquer tout ou partie de ces données à un ou plusieurs tiers que pour les seules nécessités de la gestion du FCPR NextStage Rendement II, du suivi de tout ou partie des souscriptions, ou pour satisfaire aux obligations légales et/ou réglementaires et (ii) déclarent, chacun en ce qui le concerne, que ces données ne feront l'objet, de leur part, d'aucun transfert en dehors de l'Union Européenne, à l'exception de tout transfert visant à satisfaire une obligation légale et/ou réglementaire, qui impliquera nécessairement la mise en œuvre de garanties adéquates prévues par la réglementation en matière de protection des données personnelles.

Les données collectées seront conservées pendant toute la durée de vie du FCPR NextStage Rendement II (et, le cas échéant, pendant toute la durée durant laquelle un souscripteur est susceptible de recevoir un versement au titre de sa souscription dans le FCPR NextStage Rendement II). Les éventuelles données faisant l'objet d'un archivage seront conservées dans les conditions prévues par le(s) texte(s) en vigueur.

Le souscripteur peut à tout moment, exercer son droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition pour motif légitime. Il peut également définir le sort de ses données en cas de décès, demander la limitation du traitement, exercer le droit à la portabilité de ses données, retirer son consentement lorsqu'il s'agit du fondement du traitement et introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle (la CNIL). Ces droits s'exercent en écrivant, par lettre simple, à Nextstage AM (à l'attention du Délégué à la protection des données) et à Société Générale Securities Services (à l'attention du Délégué à la protection des données).

JE DÉCLARE :

Ne pas être une « Personne Américaine »⁽⁷⁾ tel que ce terme est défini par le décret n°2015-1 du 2 janvier 2015 (la « Réglementation FATCA »⁽⁸⁾).

Ne pas être résident fiscal d'un pays autre que la France afin de permettre à la Société de Gestion de respecter la Réglementation CRS. Dans le cas contraire, je suis résident fiscal de (pays) _____. En ce cas, je contacte la Société de Gestion pour la réalisation de diligences complémentaires au titre de la réglementation CRS.

JE DÉCLARE être averti et accepter que la Société de Gestion ou l'Administrateur des titres pourra réaliser toute déclaration relative à ma souscription au regard de la Directive 2014/107/UE (la « Réglementation CRS ») relative à l'échange automatique d'informations dans le domaine fiscal. **JE DÉCLARE** être averti que dans certains cas, la Société de Gestion est tenue de divulguer des informations sur le compte du titulaire du compte à tout gouvernement, organisme de réglementation, agence, autorité fiscale ou à toute autre autorité compétente afin de se conformer à ses obligations réglementaires en vertu du droit local. **JE DÉCLARE** adhérer au Fonds et à son Règlement en souscrivant des parts A du Fonds ;

JE DÉCLARE être informé(e) de la possibilité de recevoir par e-mail, ou à défaut par voie postale, aux adresses indiquées dans la section «Etat civil» ci-dessus, sur simple demande écrite adressée à la Société de Gestion, le Règlement, le dernier rapport annuel et la dernière composition de l'actif du Fonds, et qu'en tout état de cause ces documents seront disponibles sur le site www.nextstage.com;

JE DÉCLARE reconnaître et consentir que la fourniture d'informations relatives au Fonds puisse se faire au moyen de communication électronique (courriels) à l'adresse indiquée dans la section «Etat civil» ci-dessus ;

JE DÉCLARE que le distributeur s'est enquis de mes connaissances et de mon expérience en matière d'investissement, ainsi que de ma situation financière et patrimoniale et de mes objectifs en matière d'investissements financiers ;

JE DÉCLARE avoir été informé par le distributeur du caractère non coté des investissements du Fonds, des risques de perte de mon capital et des autres risques du fait que la performance de ce type de fonds dépend du succès des projets des actifs dans lesquels le Fonds sera investi ;

JE DÉCLARE que ce fonds commun de placement à risques correspond à ma situation, à mon profil investisseur, à mes objectifs et à mon horizon de placement ; **JE DÉCLARE** avoir pris note que le distributeur ne pourra être tenu responsable des conséquences d'une mauvaise appréciation de ma situation fiscale ; **JE DÉCLARE** avoir pris note du fait que la Note Fiscale n'a pas été visée par l'AMF ;

JE DÉCLARE que la présente souscription est faite pour mon propre compte et être le bénéficiaire effectif des parts du Fonds et des revenus distribués par le Fonds ; **JE DÉCLARE** que les fonds utilisés pour la souscription des parts du Fonds ne proviennent pas d'une activité illicite et ne concourent pas au blanchiment de capitaux ou au financement du terrorisme au sens des articles L561-1 et suivants du Code monétaire et financier ;

JE DÉCLARE avoir été informé(e) que la Société de Gestion n'effectuera aucune distribution des Sommes Distribuables avant une période de cinq (5) ans suivant le Dernier Jour de Souscription et que je ne pourrais effectuer aucune demande de rachat avant la fin de vie du Fonds sauf dans les conditions visées à l'article 10.1 du Règlement;

JE DÉCLARE avoir été informé(e) qu'il est recommandé de limiter le montant de ses placements dans des fonds de type du Fonds à 5 % de ses actifs financiers ;

JE DÉCLARE avoir connaissance des caractéristiques du Fonds, en comprendre les risques de perte de tout ou partie du capital, être financièrement en mesure d'y faire face et que ce produit financier de diversification répond à mes objectifs d'investissement ;

JE DÉCLARE avoir pris connaissance des frais et commissions prélevés en vue de la commercialisation, du placement et de la gestion du Fonds, tels que ces éléments figurent dans le Règlement, le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur (DIC) du Fonds et dans le présent bulletin de souscription ; **JE DÉCLARE** que la personne morale que je représente n'a pas son siège social aux Etats-Unis d'Amérique, et je m'engage à informer immédiatement l'Administrateur des titres de tout changement de situation à cet égard. Je m'engage également à fournir à l'Administrateur des titres ou à la Société de Gestion toute information requise par ces derniers conformément à la réglementation FATCA ;

JE M'ENGAGE à informer la Société de Gestion de toute modification de mon statut au regard des Réglementations FATCA et CRS et notamment à informer la Société de Gestion en cas de changement de résidence fiscale dans les 90 jours suivant ce changement de situation. Si après la souscription des parts du Fonds, je venais à être qualifié de «Personne Américaine»,

JE M'ENGAGE à le déclarer dans les meilleurs délais à la Société de Gestion.

JE M'ENGAGE également à fournir à la Société de Gestion toute information requise conformément à la Réglementation FATCA que la Société de Gestion pourrait me demander. J'ai bien noté qu'à défaut de fournir ces informations, la Société de Gestion effectuera conformément à l'Article 11.4 du Règlement, une déclaration auprès de l'administration fiscale française, et qu'en conséquence des informations seront divulguées à cette dernière qui partagera ces informations avec le U.S Internal Revenue Service, administration fiscale américaine.

JE RECONNAIS être informé, et donne mon autorisation à cet effet, que, si je suis identifié en qualité de Personne Américaine au sens de la Réglementation FATCA ou comme résident fiscal d'un pays autre que la France, en l'absence de remise de la documentation requise au titre de l'application de ces réglementations, certaines informations me concernant⁽⁹⁾ seront divulguées à l'administration fiscale française qui partagera ces informations avec le U.S Internal Revenue Service, administration fiscale américaine ou suivant le cas avec les autorités fiscales du pays de résidence fiscale dudit porteur de parts du Fonds.

J'ATTESTE que les informations figurant dans le présent bulletin de souscription sont exactes et complètes.

J'AUTORISE la Société de Gestion à fournir une copie de tout formulaire américain de type W8 et/ou W9 complété pour mon compte ainsi que toute autre information nécessaire pour l'établissement de mon statut fiscal à toute autorité fiscale compétente, à toute autorité habilitée à auditer ou contrôler la Société de Gestion pour des raisons fiscales.

JE M'ENGAGE à informer la Société de Gestion de tout changement y compris relatifs aux bénéficiaires effectifs dans un délai de 30 jours si la présente attestation se révèle incorrecte.

JE CERTIFIE être le titulaire (ou avoir reçu les pouvoirs nécessaires) concernant tous les comptes pour lesquels cette déclaration est établie.

JE DÉCLARE que le régime fiscal de faveur n'est pas le seul motif de ma Souscription dans le Fonds

⁽⁷⁾ sont notamment des « Personnes américaines » les citoyens et résidents. Si vous avez un doute sur votre situation personnelle il est recommandé de contacter votre conseiller fiscal.

⁽⁸⁾ Décret portant publication de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique en vue d'améliorer le respect des obligations fiscales à l'échelle internationale et de mettre en œuvre la loi relative au respect des obligations fiscales concernant les comptes étrangers (dite «loi FATCA»).

⁽⁹⁾ à savoir notamment nom, adresse, numéro d'identification fiscale, informations relatives à son (ses) compte(s) présent(s) et futur(s) (numéros de compte, le solde ou la valeur du compte à la fin de l'année ou, le cas échéant, à la clôture du compte, etc.

3. ABSENCE DE TOUT DEMARCHAGE BANCAIRE ET FINANCIER

- ✓ Je reconnais avoir souscrit les parts du FCPR NextStage Rendement II dans le cadre d'une recommandation personnalisée et en l'absence de tout démarchage bancaire ou financier tel que défini à l'article L.341-1 du Code Monétaire et Financier.

Constitue un acte de démarchage bancaire ou financier, (i) toute prise de contact non sollicitée, par quelque moyen que ce soit, avec une personne physique ou une personne morale déterminée, en vue d'obtenir, de sa part, un accord sur la réalisation par une des personnes mentionnées au 1° de l'article L. 341-3 du CMF d'une opération sur un des instruments financiers énumérés à l'article L. 211-1 du CMF, et/ou (ii) quelle que soit la personne à l'initiative de la démarche, le fait de se rendre physiquement au domicile des personnes, sur leur lieu de travail ou dans les lieux non destinés à la commercialisation de produits, instruments et services financiers, en vue des mêmes fins.

4. SOUSCRIPTION ET ENCADREMENT DES FRAIS ET COMMISSIONS DE COMMERCIALISATION, DE PLACEMENT ET DE GESTION

Nombre de parts	Je déclare souscrire _____, 00 parts A de 1€ chacune (3 000 parts minimum).
Montant total avec droits d'entrée	Je verse un montant total (MT) de _____, — — €,
Montant des droits d'entrée	qui comprend un montant de droits d'entrée (MDE) de _____, — — €. Ce montant ne peut correspondre à un pourcentage supérieur à 5% du montant de cette souscription. J'ai pris connaissance du fait que les droits d'entrée dans le Fonds sont négociables.

- Je consens à ce que soient prélevés sur le Fonds des frais et commissions de gestion et de distribution, à hauteur d'un taux de frais annuel moyen (TFAM) maximal de 4,00 % (TMFAM_GD), dont des frais et commissions et de distribution (y compris droits d'entrée), à hauteur d'un pourcentage maximal de 1,70 % (TMFAM_D).
- Les frais et commissions de distribution ne pourront être prélevés au-delà de la durée de vie du Fonds soit le 30 juin 2029.

Modalités spécifiques de partage de la plus-value (« carried interest »)

Les porteurs de parts spéciales ont vocation à investir au moins 0,25 % (SM) du montant des souscriptions initiales totales dans des parts spéciales qui leur ouvrent un droit d'accès à 20 % (PVD) de la plus-value réalisée par le Fonds, dès lors que sont réunies les conditions de rentabilité suivantes : (i) remboursement du nominal des parts de catégories A, B et C et D, (ii) distribution du Hurdle (tel que défini dans le Règlement du fonds) aux porteurs de parts de catégorie A et C et (iii) distribution du Catch Up (tel que défini dans le Règlement du fonds) aux porteurs de parts de catégorie B.

5. ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) _____

Né(e) le _____ à _____

Résidant au _____

Et exerçant la profession de (si retraité, indiquez l'ancienne profession) : _____

Atteste sur l'honneur que ses fonds proviennent _____

6. SIGNATURE

- ✓ Je reconnais avoir reçu la plaquette commerciale et le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (« DICI »), et pris connaissance pleine et entière de ces documents ainsi que de la Note Fiscale, non visée par l'AMF, et du Règlement relatif au FCPR NextStage Rendement II auquel j'ai choisi de souscrire.
- ✓ Je reconnais être conscient(e) que l'investissement dans le Fonds porte sur des instruments qui impliquent des risques particuliers du fait de leurs spécialités ou sur des opérations à exécuter ou dont le prix dépend de fluctuations des marchés financiers sur lesquelles la Société de Gestion n'a aucune influence, et que les performances passées ne laissent pas présager des performances futures.
- ✓ Je déclare adhérer au Fonds et à son Règlement, et je m'engage irrévocablement à souscrire au FCPR NextStage Rendement II.
- ✓ Je reconnais avoir pris connaissance des avertissements et accepter les engagements spécifiques qui figurent à la page 4 de ce bulletin de souscription correspondant aux avantages fiscaux éventuels liés à la souscription de mes parts du FCPR NextStage Rendement II.

Fait à _____

Le _____

Signature **OBLIGATOIRE** du SOUSCRIPTEUR ou du REPRESENTANT DU SOUSCRIPTEUR

précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé. Bon pour souscription de parts A à hauteur de euros (hors droit d'entrées) »

Signature **OBLIGATOIRE** du CO-SOUSCRIPTEUR

précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé. Bon pour souscription de parts A à hauteur de euros (hors droit d'entrées) »



LETTRE D'ENGAGEMENT DU TITULAIRE DU PEA-PME

Lettre recommandée avec accusé de réception

IDENTITÉ DU TITULAIRE ET DE LA BANQUE

Nom :

Prénom :

Adresse :

Banque gérante de votre PEA-PME :

Adresse agence :

Compte PEA-PME n°

Madame, Monsieur,

Par la présente, je vous informe que la somme de.....€, soit parts (nombre) au prix unitaire de 1 € est à prélever sur le compte-espèce de mon PEA-PME n°..... ouvert dans votre établissement en vue de l'acquisition de parts du FCPR NEXTSTAGE RENDEMENT II, géré par la société de gestion NextStage AM, dont le siège social est au 19 Avenue George V, 75008 Paris :

Cette opération sera effectuée par souscription au FCPR NEXTSTAGE RENDEMENT II (ci-joint le bulletin de souscription).

Vous voudrez bien effectuer le règlement de cette opération :

- Par chèque à l'ordre du Fonds : « FCPR NEXTSTAGE RENDEMENT II »
- Par virement sur le compte bancaire du Fonds, dont voici les coordonnées, en indiquant comme bénéficiaire « FCPR NEXTSTAGE RENDEMENT II » :

IBAN : 30003 05007 00061720150 56

CODE BIC : SOGEFRPPXXX

Je déclare sur l'honneur que je ne possède pas à ce jour et n'ai pas possédé à aucun moment au cours des cinq dernières années, directement ou indirectement au sein de mon groupe familial (moi-même, mon conjoint, nos ascendants et descendants), plus de 25 % des droits dans les bénéfiques sociaux du FCPR NEXTSTAGE RENDEMENT II

Par ailleurs, je m'engage formellement :

- À donner instruction à la Société de Gestion de verser sur mon PEA-PME l'ensemble des dividendes et produits provenant du FCPR NEXTSTAGE RENDEMENT II ;
 - À informer sans délai le gestionnaire du PEA-PME de toute acquisition de titres en cas de franchissement directement ou indirectement du seuil de 25 % mentionné ci-dessus ;
 - À indiquer par écrit au gestionnaire de mon PEA-PME tout mouvement affectant les titres acquis dans les conditions énoncées ci-dessus, en lui précisant la nature et le nombre de titres cédés ou remboursés, la date de l'opération ainsi que, le cas échéant, l'identité de l'acquéreur ;
 - A reverser immédiatement sur mon PEA-PME tout produit provenant de la cession ou du remboursement de mes titres.
- À reverser immédiatement sur mon PEA-PME tout produit provenant de la cession ou du remboursement de mes titres.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Fait à

Signature :

Le



**SOCIETE
GENERALE**

Relevé d'Identité Bancaire

<u>TITULAIRE DU COMPTE :</u>	SDG NEXTSTAGE AM - FCPR
<u>DOMICILIATION AGENCE SOCIETE GENERALE :</u>	AGENCE EMETT TITR NANTES (05007) 32 AV DU CHAMP DE TIR 44300 NANTES

<u>RIB</u>	30003 05007 00061720150 56
<u>IBAN - IDENTIFICATION INTERNATIONALE</u>	FR76 3000 3050 0700 0617 2015 056
<u>CODE BIC</u>	SOGEFRPPXXX



FCPR NextStage Rendement II

COMMENT FAIRE SOUSCRIRE MON CLIENT VIA SON PEA-PME ?

Je m'assure que je suis bien partenaire de NextStage AM et qu'une convention de distribution ou un avenant pour le fonds FCPR NextStage Rendement II a bien été conclu.

Je télécharge la documentation liée au fonds sur NextStage-AM.com ou je me rapproche des équipes commerciales de NextStage AM (voir contact en fin de document)

J'accompagne mon client dans le remplissage du bulletin de souscription, réalise l'ensemble des mes obligations et collecte toutes les pièces justificatives.

Les documents obligatoires :

- Pièce d'identité en cours de validité du souscripteur
- Justificatif de domicile de moins de trois mois
- Un Relevé d'Identité Bancaire du compte espèce du PEA-PME (RIB)

Les documents facultatifs :

- Justificatif de virement depuis le compte espèce PEA-PME
(le compte-espèce doit obligatoirement être alimenté préalablement à la souscription)

NB : les pièces justificatives sont à fournir pour chaque nouvelle souscription

J'envoie le dossier de mon client à :

NEXTSTAGE AM
Back Office Titres
19 avenue George V
75008 Paris

A la souscription, le back-office de NextStage AM me tient informé de la complétude du dossier.

Je demande à mon client d'envoyer à sa banque gestionnaire :

- La lettre d'engagement PEA-PME
- Le DIC1 du FCPR NextStage Rendement II
- Le Règlement du FCPR NextStage Rendement II
- Le RIB du FCPR NextStage Rendement II

Afin de réaliser le virement depuis un compte-espèces PEA-PME vers le compte **FCPR NEXTSTAGE RENDEMENT II**.

NB :

- Le libellé du virement doit mentionner le nom et le prénom du client.

Les titres sont reçus sur le PEA-PME de mon client et des reportings semestriels du fonds me sont adressés par mail.

COMMENT FAIRE SOUSCRIRE MON CLIENT VIA UN COMPTE TITRE ?

Votre client peut également souscrire via un compte-titre en réglant par chèque à l'ordre du Fonds ou par virement sur le compte de ce dernier en indiquant en libellé le nom et prénom du souscripteur aux coordonnées bancaires suivantes :

IBAN : FR76 3000 3050 0700 0617 2015 056

Indiquez les coordonnées du compte-titre dans le bulletin de souscription et joignez obligatoirement un RIB.

COMMENT FAIRE SOUSCRIRE MON CLIENT VIA UN COMPTE TITRE ?

À défaut, un compte-titres sera ouvert à votre client sans frais directs auprès du dépositaire du Fonds (Société Générale). Joignez **IMPÉRATIVEMENT** une pièce d'identité en cours de validité du souscripteur, la copie de votre dernier avis d'imposition ou l'un des justificatifs de domicile de moins de 3 mois suivants : une facture de gaz, d'électricité, d'eau ou de téléphonie fixe, ou une quittance de loyer ou d'assurance.

UNE QUESTION ? NOTRE ÉQUIPE VOUS ACCOMPAGNE.

Paul-Edouard Falck - Chargé des Partenariats
01 44 29 99 07
pef@nextstage.com

COMMENT SOUSCRIRE ?

123fcpi.com et 123fip.com

PIECES A JOINDRE POUR TOUTE SOUSCRIPTION de FCPI et FIP

AROBAS FINANCE
FCPI/FIP
54, rue de Clichy
75009 PARIS

Un exemplaire original complété et signé du bulletin de souscription

- Modifié des frais d'entrées : exemple 0€ pour 1 part à 100 € avec 0% des frais d'entrée
- Le bulletin de souscription doit être signé avec la mention « lu et approuvé » (*certain promoteurs demandent une formulation manuscrite en plus*)

N'oubliez pas de garder une copie en votre possession

Votre règlement par chèque

- Libellé à l'ordre du nom du FCPI ou FIP avec les droits d'entrée inclus.
- L'ordre est indiqué sur les bulletins de souscription, **n'établissez jamais votre chèque à notre ordre**
- Dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux, le chèque doit provenir du compte du souscripteur (**chèque de société interdit !**)

Un justificatif d'identité en cours de validité de chaque signataire

- Une copie de votre carte nationale d'identité (recto/verso)
Ou
- les quatre premières pages de votre passeport

Une copie d'un justificatif de domicile de moins de trois mois au nom de chaque signataire

- quittance de loyer
- facture de gaz, d'électricité, d'internet ou de téléphone fixe, **pas de facture de téléphone portable**

La fiche de renseignement « mieux vous connaître » : Cette fiche de renseignements s'inscrit dans le cadre des dispositions des articles L. 533-4 du Code monétaire et financier et des articles 321-46 et 411-53 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers. **Elle est couverte par le secret professionnel** (article L.511-33 du Code monétaire et financier) et est destinée à la seule information du commercialisateur et de la société de gestion du fonds.

Cette fiche a pour objectif de vérifier l'adéquation de votre investissement avec votre expérience, vos besoins, vos objectifs et votre situation patrimoniale. Elle doit être mise à jour tous les deux ans.

Un relevé d'identité bancaire de votre compte titres : Uniquement, si vous optez pour la livraison des parts sur votre compte titres. Nous vous conseillons de laisser les titres au nominatif pur chez le dépositaire du fonds puisqu'il n'y a pas de droits de garde, ce qui ne sera sans doute pas le cas dans votre banque habituelle.

L'intégralité des documents légaux suivants au regard de la réglementation AMF

- **La première page du document d'entrée en relation**
Le document complet sur http://www.arobasfinance.fr/images/maj_pdf/arobasfinance_document_dentree_en_relation.pdf
- **le mandat de recherche de défiscalisation** (signature(s) de tous les souscripteurs et mention manuscrite).
- **la convention de réception / transmission d'ordres** (signature(s) de tous les souscripteurs et mention manuscrite).
- **la lettre de mission** (signature(s) de tous les souscripteurs et mention manuscrite).
- **le compte-rendu de mission** (signature(s) de tous les souscripteurs et mention manuscrite).

Nous vous accusons réception de votre souscription par courrier électronique, pour cela, pensez à renseigner votre adresse e-mail.

Sincèrement,

Nicolas BAZINET

Besoin d'une information, d'un conseil : nous vous répondons au 01 77 39 00 15 ou par mail info@arobasfinance.fr

AROBAS FINANCE S.A.R.L. au capital de 144 936 euros, RCS Paris B 424 317 162 – Code APE : 7022Z
Société de Conseil en gestion de patrimoine et Société de courtage d'assurances enregistrée au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (www.orias.fr) sous le numéro d'immatriculation 07 029 469. Statut de Conseiller en Investissements Financiers (CIF) référencé sous le numéro E001265 auprès de l'ANACOFI-CIF (www.anacofi.asso.fr) association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org). Activité de démarchage bancaire et financier : société enregistrée sous le numéro : 2053405413VB (www.demarcheurs-financiers.fr) conformément à l'article L341-6 alinéa4 et L341-12 du Code Monétaire et Financier. Activité d'Intermédiaire en Assurance (IAS), courtier de type B. Activité d'Intermédiaire en Opérations de Banque et en Services de Paiements (IOBSP), catégorie Mandataire d'IOBSP. Les activités d'IAS et d'IOBSP sont placées sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR). Activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce : carte professionnelle numéro CPI 7501 2017 000 020 212 délivrée à Paris et portant la mention selon laquelle la société s'est engagée à ne recevoir aucun fonds. Garantie Financière et Responsabilité Civile Professionnelle n° RCP0461 de la société d'assurance spécialisée CGPA, sise au 125 rue de la Faisanderie, 75 016 PARIS. Loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés : en application de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 la société Arobas Finance a déclaré auprès de la CNIL sa détention d'informations collectées : récépissé n° 1265621 (www.cnil.fr).

54, rue de Clichy - 75009 PARIS

Téléphone : 01 77 39 00 15 - Email : info@arobasfinance.com – www.arobasfinance.com



Conseils en Gestion de Patrimoine Conseils en Investissements Financiers

Document d'entrée en relation

Document conforme à la réglementation AMF

Cette fiche est un élément essentiel de la relation entre le client et son conseiller. Elle résume toutes les informations légales qu'Arobas Finance doit communiquer au client dès le début de la mise en relation, ainsi que les informations importantes liées à son activité.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

Face à vous...

...un professionnel qui s'engage.

Je reconnais avoir reçu en main propre ou téléchargé le DER (disponible en téléchargement sur le bas de page)

Nom:
Prénom:

Date:
Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »):



La signature du présent document n'entraîne aucun engagement de votre part.

Arobas Finance, 54 rue de Clichy, 75009 PARIS
Tel : 01.77.39.00.15



Cette fiche de renseignements est obligatoire. Elle est établie dans le cadre des dispositions de l'article L.533-4 du Code Monétaire et Financier. Elle nous permet de mieux vous connaître et de répondre du mieux possible à vos besoins, vos objectifs et votre situation financière. **Elle est couverte par le secret professionnel** (article L. 511-33 du Code monétaire et financier) et vos réponses sont destinées à la seule information d'Arobas Finance et/ou de la société de gestion. Nous vous remercions de bien vouloir remplir le questionnaire ci-dessous et de le signer.

Mieux vous connaître pour mieux vous accompagner

<input type="checkbox"/> Monsieur <input type="checkbox"/> Madame Prénom et Nom : Nom de jeune Fille : Nb d'enfants rattachés au foyer : Tel : Portable : Date et lieu de naissance : Email confidentiel : Adresse : US Person <input type="checkbox"/> Code Postal : Ville : Pays (si différent de France) :	Etat Civil : <input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Marié(e) <input type="checkbox"/> Divorcé(e) <input type="checkbox"/> Pacsé(e) <input type="checkbox"/> Veuf/Veuve <input type="checkbox"/> Union Libre <input type="checkbox"/> Séparé(e) Régime matrimonial : <input type="checkbox"/> Communauté légale <input type="checkbox"/> Communauté Universelle <input type="checkbox"/> Séparation de bien <input type="checkbox"/> Autres, précisez : <input type="checkbox"/> Salarié <input type="checkbox"/> Prof. Libérale <input type="checkbox"/> Chef d'entreprise <input type="checkbox"/> Artisan <input type="checkbox"/> Retraité <input type="checkbox"/> Étudiant <input type="checkbox"/> Autre : Profession (si retraité, ancienne profession exercée) : Résident : <input type="checkbox"/> Français <input type="checkbox"/> Autre :
Êtes-vous une personne : politiquement exposée : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non, un client professionnel : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non, un client averti : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	

VOTRE SITUATION FINANCIERE

1. Votre patrimoine est constitué de (plusieurs choix possibles)		
<input type="checkbox"/> Immobilier de jouissance (résidence principale, secondaires) <input type="checkbox"/> Immobilier de placement <input type="checkbox"/> Valeurs mobilières	<input type="checkbox"/> Contrats Assurance-vie <input type="checkbox"/> Liquidités <input type="checkbox"/> Autres, précisez :	
2. Quel est le montant de votre patrimoine ?		
<input type="checkbox"/> Moins de 800 000 € <input type="checkbox"/> Entre 2 570 000 € et 5 000 000 €	<input type="checkbox"/> Entre 800 000 et 1 300 000 € <input type="checkbox"/> Entre 5 000 000 et 10 000 000 €	<input type="checkbox"/> Entre 1 300 000 et 2 570 000 € <input type="checkbox"/> Supérieur à 10 000 000 €
3. Etes-vous propriétaire de votre résidence principale ?	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> Crédit en cours	
4. Êtes-vous redevable de l'impôt sur le revenu ?	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON si oui, montant avant réduction : €	
5. Êtes-vous redevable de l'IFI ?	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON si oui, montant avant réduction : €	
6. Profil boursier :	<input type="checkbox"/> Prudent <input type="checkbox"/> Défensif <input type="checkbox"/> Équilibré <input type="checkbox"/> Dynamique <input type="checkbox"/> Offensif	

7. Quel est la source et le montant de vos revenus annuels ? (Plusieurs choix possibles)		
<input type="checkbox"/> Salaires et pensions €	<input type="checkbox"/> Moins de 50 000 €	<input type="checkbox"/> De 200 000 à 500 000 €
<input type="checkbox"/> Revenus financiers €	<input type="checkbox"/> De 50 000 à 100 000 €	<input type="checkbox"/> Plus de 500 000 €
<input type="checkbox"/> Revenus fonciers €	<input type="checkbox"/> De 100 000 à 200 000 €	

Pour vous aider à répondre aux questions suivantes :

* Définition des niveaux de risques		
1-Risque faible et une rentabilité moyenne mais non garantie	Hypothèse de rendement	- 5 à + 10 %
2-Risque moyen pour saisir des opportunités	Hypothèse de rendement	- 15 à + 20 %
3-Risque élevé pour maximiser les performances	Hypothèse de rendement	- 40 à + 60 %
4-Risque maximum pour les produits complexes à effet de levier ou le risque de perte peut être supérieur au montant du capital investi		
Ces fourchettes sont données à titre indicatif et ne sauraient engager la responsabilité d'AROBAS FINANCE SARL		

VOS OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT PATRIMONIAUX (plusieurs réponses possibles)

1. Valoriser votre capital	
Horizon d'investissement : <input type="checkbox"/> Inférieur à 2 ans <input type="checkbox"/> 2 à 5 ans <input type="checkbox"/> 5 à 8 ans <input type="checkbox"/> Supérieur à 8 ans	Niveau de risque accepté*: <input type="checkbox"/> Faible <input type="checkbox"/> Moyen <input type="checkbox"/> Elevé
2. Compléter vos revenus	
Horizon d'investissement : <input type="checkbox"/> Inférieur à 2 ans <input type="checkbox"/> 2 à 5 ans <input type="checkbox"/> 5 à 8 ans <input type="checkbox"/> Supérieur à 8 ans	Niveau de risque accepté*: <input type="checkbox"/> Faible <input type="checkbox"/> Moyen <input type="checkbox"/> Elevé

3. Optimiser la transmission de votre patrimoine		
Au profit de : <input type="checkbox"/> Conjoint <input type="checkbox"/> Enfants (s) <input type="checkbox"/> Autres(s) personnes (s) précisez :	Horizon de : <input type="checkbox"/> Inférieur à 2 ans <input type="checkbox"/> 2 à 5 ans <input type="checkbox"/> 5 à 8 ans <input type="checkbox"/> Supérieur à 8 ans	Niveau de risque accepté*: <input type="checkbox"/> Faible <input type="checkbox"/> Moyen <input type="checkbox"/> Elevé
4. Optimiser sa fiscalité : Horizon d'investissement En contrepartie de l'avantage fiscal attaché à la souscription de parts du fonds, vous acceptez de conserver les parts pendant toute la durée de vie du fond (hors cas légaux) <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> IR <input type="checkbox"/> IFI		
5. Investir en bourse		
A horizon de : <input type="checkbox"/> Moins de 2 ans <input type="checkbox"/> Supérieur à 2 ans	Niveau de risque accepté*: <input type="checkbox"/> Elevé <input type="checkbox"/> Maximum	
6. Préparer votre retraite		
A horizon de : <input type="checkbox"/> Moins de 2 ans <input type="checkbox"/> Supérieur à 2 ans	Niveau de risque accepté*: <input type="checkbox"/> Faible <input type="checkbox"/> Moyen <input type="checkbox"/> Elevé	

VOTRE CONNAISSANCE DES PLACEMENTS ET/OU MARCHES FINANCIERS (plusieurs choix possibles)

Parmi les instruments financiers et les marchés indiqués ci-dessous, cochez ceux pour lesquels vous estimez avoir une connaissance suffisante pour prendre une décision d'investissement ou sur lesquels vous avez déjà réalisé des transactions :

Produits / Marchés	Connaissance suffisante ou produit / Marché déjà utilisé	
	OUI	NON
Actions ou OPCVM actions ou tracker		
Obligations ou OPCVM obligataires		
Produits structurés (dont certificats)		
Warrants, bons de souscription, droits de souscription		
Produits dérivés (options, futures, sur actions, sur taux, sur devises...)		
Titres non cotés (PME, FCPI, FIP)		
OPCVM complexe (FCPR, FPCI)		
Marché au comptant		
Service à Règlement Différé (SRD)		
Marché libre ou Alternext		
Marchés étrangers		
1. Avez-vous déjà réalisé des placements financiers avec un conseiller ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
2. Déléguez-vous la gestion de votre portefeuille de valeurs mobilières ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3. Connaissances financières	<input type="checkbox"/> mauvaises	<input type="checkbox"/> bonnes <input type="checkbox"/> très bonnes
4. Quelle est l'origine des fonds que vous souhaitez investir ?	<input type="checkbox"/> Épargne <input type="checkbox"/> Succession/Donation	<input type="checkbox"/> Vente bien immobilier <input type="checkbox"/> Cession entreprise <input type="checkbox"/> Autres

Quel est l'élément qui vous a conduit à souscrire des

Pour optimiser votre IR et/ou IFI ? (Plusieurs choses possibles)

Réduction fiscale lors de la souscription Exonération fiscale lors du rachat Connaissance du produit en avoir déjà souscrit

Attrait pour l'innovation Diversification Autres :

Mesure de la tolérance au risque : En contrepartie de l'avantage fiscal attaché à la souscription du produit, vous acceptez de prendre un risque élevé sur le capital investi et d'une non liquidité : Oui Non (non est une réponse incompatible avec l'investissement)

Quel est l'élément qui vous a conduit à souscrire des SCPI de rendement ou de l'immobilier en direct ? (Plusieurs choses possibles)

Rendement Revenus complémentaires Retraite Intérêt fiscal Diversification Autres :

Je certifie avoir compris qu'Arobas finance ne pourra être tenu responsable en cas de dépassement du plafond global des niches fiscales et des plafonds spécifiques, qui entraînerait une perte des réductions fiscales acquises et décline également toute responsabilité en cas de dépassement des plafonds légaux de souscription et l'éligibilité liée. Je certifie avoir pris connaissance des notices d'information/Prospectus des produits souscrits (y compris l'avertissement de l'AMF). Je reconnais avoir obtenu les informations nécessaires pour souscrire en connaissance de cause. Je reconnais que les informations ci-dessus sont exactes et sincères.

SIGNATURE

Signature(s) précédée(s) de la mention lu et approuvé

Fait à le/...../.....

Lettre de mission (à retourner signée)

Spéciale dispositifs de réduction d'IR et/ou IFI

Vous avez souhaité nous consulter en qualité d'intermédiaire en placement financiers pour réaliser un investissement vous permettant de réduire votre Impôt sur le Revenu (FCPI / FIP, Sofica, SCPI fiscales, PERP, Girardin industriel...) et/ou votre Impôt de Solidarité sur la Fortune (FCPI / FIP, nue-propiété, GFV, GF...). Ce document a pour but de préciser les contours et les modalités de notre intervention conformément à la réglementation en vigueur (article 335-1 du règlement général de l'AMF).

Vous reconnaissez également avoir reçu un exemplaire et pris connaissance du Document d'Entrée en Relation présentant le cabinet (conformément à l'article 335-3 du règlement général de l'AMF).

Votre situation

Le questionnaire « Mieux vous connaître » joint à cette lettre de mission a pour objet de connaître plus en détail votre situation personnelle et patrimoniale. Au vu de votre situation nous pouvons vous catégoriser comme client non professionnel.

Vous déclarez néanmoins être client professionnel.

Votre horizon d'investissement pour cette opération

En fonction des dispositifs qui répondront au mieux à votre situation et à vos objectifs, les horizons de placement seront plus ou moins longs, mais il convient de respecter les délais fiscaux impartis afin de conserver les avantages fiscaux obtenus. Les délais sont renseignés sur les documents de souscriptions de nos partenaires mais également sur nos différents sites (sites étant mis à jour régulièrement).

Vos objectifs fiscaux

Vous souhaitez réduire le montant de votre impôt sur les revenus.

Vous souhaitez réduire le montant de votre IFI.

Notre intervention et notre suivi

Nous sélectionnons une gamme de produits de différents partenaires, et nous fournissons toutes les informations utiles concernant ces placements, lors de la souscription et durant toute la durée de votre placement. Nous sommes à votre disposition pour répondre à toutes vos questions techniques concernant les produits qui ont retenus votre attention et vous expliquer leur fonctionnement, fiscalité, avantages et inconvénients. Notre intervention sera donc orale ou écrite et interviendra également par le biais de nos sites et de nos différentes communications.

Spécificités FCPI / FIP : chaque année, nous mettons deux fonds en avant, sélectionnés sur des critères de niveau de marchés, de pourcentage de PME, d'efficacité de la fiscalité, et également en rapport à nos sélections précédentes. Nous recommandons de souscrire des sommes plus faibles, mais régulières et de changer régulièrement de sociétés de gestion afin de diversifier les investissements.

Vous souhaitez choisir seul vos produits, ou suivez notre recommandation de l'année.

Calendrier

- 1- Vous signez la présente lettre de mission.
- 2- Vous signerez notre compte rendu de mission.
- 3- En fonction de vos besoins, nous vous répondrons par téléphone, mail, courrier ou rendez-vous (si vous le souhaitez), ceci afin de valider la bonne compréhension du ou des produit(s), et également pour vérifier l'adéquation de votre souscription avec votre patrimoine et vos objectifs.
- 4- Vous souscrirez aux produits que vous avez retenus.

Confidentialité

Tous les documents et éléments qui nous sont transmis sont traités avec la plus extrême confidentialité. Le cabinet et son personnel sont soumis

Accord des parties

Le(s) client(s) certifie(nt) sur l'honneur que les informations fournies sont sincères, actuelles et conformes à la réalité.

Date :

Le(s) Client(s) (nom et prénom) :

(Signature précédée de la mention « bon pour accord »)

au secret professionnel. Les droits d'accès et de rectification de ces informations peuvent être exercés par courrier au siège social.

Rémunération

Cette mission n'est pas rémunérée au titre de ces opérations d'investissement. Mais en cas de souscriptions et d'investissements, les droits d'entrée déduction faite de la part acquise à la société et/ou frais de gestions qui sont au maximum de 1.50% prélevés par les gestionnaires des différents dispositifs et seront en partie rétrocédés à notre cabinet en qualité d'intermédiaire et assureront notre rémunération. Nous négocierons toujours des droits d'entrée inférieurs au maximum. Notre rémunération directe est visible sur le mail de confirmation de souscription qui vous est joint sous 48H, les frais de gestion sont accessibles sur simple demande auprès de nos services.

Spécificités : SOFICA, Girardin, SCPI, Immobilier, GF, GFV,... aucune rémunération sur frais de gestion mais une commission payé par la société allant jusqu'à 2.50% pour les SOFICA et au maximum de 6.50% sur les SCPI ou 10% sur l'immobilier en direct. Certains produits peuvent être spécifique et enclenchera une facturation d'honoraire, le client en sera informé en amont dans une lettre de mission et un avenant au compte rendu de mission.

Responsabilité / litige

La présente mission implique une obligation de moyens et non une obligation de résultats. Si malgré les soins apportés à notre mission, un litige venait à opposer les parties, celles-ci s'engagent à rechercher un arrangement amiable. Les Clients du cabinet adresseront leurs réclamations éventuelles à Arobas Finance.

Je certifie avoir compris qu'Arobas finance ne pourra être tenu responsable en cas de dépassement du plafond global des niches fiscales et des plafonds spécifiques, qui entraînerait une perte des réductions fiscales acquises et décline également toute responsabilité en cas de dépassement des plafonds légaux de souscription et l'éligibilité liée.

Nous déclinons toute responsabilité en cas de remboursement de la souscription du client pour cause d'une collecte insuffisante du partenaire qui empêcherait la création dudit produit (Sofica, SCPI, FCPI, FIP...).

Durée

La présente lettre de mission est établie pour une durée de un an à compter de la signature du client, et se prorogera par tacite reconduction jusqu'à dénonciation de l'une ou l'autre des parties

Pour le cabinet Arobas Finance
Nicolas BAZINET

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Madame Monsieur Holding (représenté par)

Nom : _____ Prénom : _____

Forme : _____ Capital : _____ RCS : _____ de _____

Adresse : _____

Ci-après dénommé(e) le « **Mandant** »,

Et :

AROBAS FINANCE, société à responsabilité limitée au capital de 144.936 Euros, dont le siège social est situé 54, rue de Clichy - 75009 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro B 424 317 162, conseiller en investissements financiers, membre de l'association professionnelle ANACOFI-CIF agréée par l'Autorité des marchés financiers, représentée par Monsieur Nicolas BAZINET, agissant en qualité de gérant

Ci-après dénommé(e) le « **Mandataire** »,

IL A ÉTÉ PRÉALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

Le Mandataire est le conseil habituel du Mandant en matière patrimoniale et de recherche d'investissement. Dans ce cadre, ce dernier a sollicité le Mandataire pour rechercher un ou plusieurs investissements dans des sociétés permettant ou non de bénéficier d'un report d'imposition dans le cadre du réemploi de cession (150 O B Ter), d'exonération d'ISF ou de réduction de droits de transmission (donation / succession) ou de diminution de la base taxable à l'IFI ou d'exonération d'IRPP (Impôt sur le Revenu) comme par exemple l'investissement Outre-mer organisé par la loi N° 2003-660 du 21/07/2003 dite loi Girardin (qu'il s'agisse d'investissement effectué directement ou à travers de toutes société civile ou commerciale soumise de droit ou sur option à l'impôt sur le revenu, et ce dans le cadre d'un appel public à l'épargne ou non.

Le Mandataire précise que les opérations proposées ont un caractère strictement confidentiel et ne peuvent entraîner une souscription par le Mandant que par la seule intervention du Mandataire et ce, même au-delà de la date ci-après précisée.

Les parties reconnaissent que le présent mandat représente une simple obligation de moyen à la charge du Mandataire, et, non une obligation de résultat.

CECI EXPOSE, IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – OBJET

Par le présent Mandat de Recherche, le Mandant donne mandat au Mandataire, qui l'accepte :

- De rechercher pour son compte un ou plusieurs investisseurs permettant de bénéficier ou non d'exonération cité ci-dessus,
- De fournir et de soumettre toutes les informations et tous les documents jugés utiles ou nécessaires à la réalisation du présent mandat, ainsi de garantir au Mandataire la régularité et l'exactitude du patrimoine et de la situation financière du mandant.

Ceci afin notamment d'optimiser sa situation patrimoniale. Les recommandations adressées au Mandant ne constitue en aucun cas un avis juridique ou fiscal sur la situation fiscale du client.

ARTICLE 2 – NON EXCLUSIVITE

Le Mandant est libre de consentir à toute personne de son choix un mandat de même nature. Il n'est engagé en aucune façon par les propositions d'investissement que pourrait lui formuler le Mandataire

Fait à _____, le ____/____/____

En deux exemplaires originaux, l'un pour le Mandataire, l'autre pour le Mandant,

Le Mandant
(Signature précédée de "Bon pour Mandat")

et reste libre de donner ou non une suite favorable au(x) dossier(s) proposé(s) sans avoir à motiver son refus.

ARTICLE 3 – MODALITES DE REMUNERATION

Aucune rémunération n'est due par le Mandant au titre du présent Mandat de Recherche. Le Mandataire sera rémunéré directement par les sociétés (ou organismes de ces sociétés) dans lesquelles le Mandant déciderait d'investir, suite à une proposition du Mandataire. Le mandataire s'engage à en préciser le détail pour chaque opérations.

ARTICLE 4 – DECLARATIONS DU MANDANT

Le Mandant déclare être conscient et avoir été averti par le Mandataire des risques inhérents aux investissements directs et indirects dans des sociétés et en particulier des points suivants :

- Le Mandant peut perdre tout ou partie de son investissement ;
- Les titres de sociétés concernées ne sont pas librement cessibles, ce qui rend ces investissements peu liquides. Ils devront en tout état de cause être conservés pendant une durée minimum dans le cas des dispositions de l'article 150-0 B ter du CGI ou d'une réduction d'impôt.

Le Mandant déclare avoir une situation patrimoniale et fiscale propice à l'étude et à la compréhension de ce placement particulier.

Le Mandant déclare par ailleurs être informé et conscient que les solutions proposées ne font pas offre au public.

ARTICLE 5 – OBLIGATIONS DU MANDATAIRE

Le présent Mandat de Recherche se limite à une simple mission de recherche et emporte une obligation de moyens à la charge du Mandataire et en aucun cas une obligation de résultats.

ARTICLE 6 – PRISE D'EFFET – DURÉE

Le Mandat de Recherche entre en vigueur à la date de signature des présentes et restera en vigueur pour une durée indéterminée. Il pourra être résilié à tout moment, sans préavis ni indemnité, à l'initiative de l'une ou l'autre des Parties.

ARTICLE 7 – CONFIDENTIALITÉ

Sous réserve des stipulations expresses du Mandat de Recherche, chaque Partie s'engage à considérer comme strictement confidentielles toutes les informations de quelque nature qu'elles soient, dont elle aura connaissance.

ARTICLE 8 – MODIFICATIONS

Aucune modification de quelque ordre que ce soit au Mandat de Recherche ne pourra valablement engager et lier les Parties tant qu'elle n'aura pas fait l'objet d'un avenant en bonne et due forme, signé par chaque Partie.

Le Mandataire
(Signature précédée de "Bon pour acceptation de mandat")

Convention de réception-transmission d'ordres (RTO) sur OPC dont les OPCVM et sur souscriptions de FCPR / SCPI / parts de sociétés

Entre le(s) soussigné(s),

Nom(s).....

Domicilié (s).....

et agissant (conjointement) comme Client (s), désigne (désignons) :

AROBAS FINANCE, Société de transmission d'ordres de Bourse et Conseiller en Investissement Financier sous le numéro E001265 et membre de l'association ANACOFI-CIF. Société à Responsabilité Limitée au capital de 144 936€ dont le siège social est situé au 54, rue de Clichy – 75009 PARIS, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 424 317 162, représentée par : Nicolas Bazinet en sa qualité de Gérant majoritaire.

comme Conseil aux fins d'assurer la gestion des titres déposés sur le compte sus-désigné :

Préambule et objet de la présente convention

Arobas Finance, en tant que CIF sous le numéro E001265 et membre de l'association ANACOFI-CIF, est habilité à exercer une prestation de réception transmission d'ordres portant sur des parts ou actions d'OPC et sur la souscription de parts de FCPR, SCPI ou parts de sociétés, dans les conditions et limites légales et réglementaires.

La présente convention est passée conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, notamment celles prévues par l'article 325-13 du Règlement Général de l'AMF. Le Client reste libre et autonome dans la gestion personnelle de son portefeuille. Le Conseil ne réalise aucun acte de gestion pour le compte du client ou pour compte de tiers. Le Client déclare connaître les règles de fonctionnement des marchés sur lesquels il peut opérer aux termes de la présente convention et fera son affaire du suivi des éventuelles modifications apportées audites règles de fonctionnement.

Article 1 : Objet de la convention

La convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Conseil pourra fournir au Client la prestation de réception-transmission sur ordre(s) et/ou sur souscription(s). Cette prestation s'inscrit dans le prolongement de l'activité de conseil. Ainsi, par la présente convention, le Client accepte d'autoriser le Conseil à réceptionner et transmettre son/ses ordre(s) et/ou son/ses dossier(s) de souscription afin que celui-ci/ceux-ci soit(ent) traité(s) en bonne et due forme par la Société de Gestion.

Le Client s'engage à informer le Conseil de tout évènement susceptible d'altérer sa capacité à apprécier les caractéristiques des opérations dont il demande la réalisation, ainsi que les risques particuliers que ces opérations peuvent comporter.

Article 2 : Réception des ordres et prise en charge des souscriptions

2-1 Réception des souscriptions.

A la suite de la prestation de conseil, le Client pourra adresser sa/ses souscription(s), uniquement par courrier ou dépôt en mains propres, au Conseil en suivant la procédure de souscription fournie par le Conseil, et en vérifiant que les pièces à joindre sont complètes.

Votre souscription sera prise en charge par nos services si et seulement si le dossier est complet et il vous sera accusé réception sous deux jours ouvrés de sa prise en compte en vous informant des documents manquants ou non et des problèmes liés à votre souscription. Elle sera traitée en suivant notre procédure de traitement : horodatage, traitement des éventuelles erreurs, vérification de la concordance client, copie et scannage.

2-2 Réception des ordres d'OPCVM.

A la suite de la prestation de conseil, le Client pourra adresser ses ordres au Conseil par écrit en usant exclusivement des moyens suivants : remise en mains propres, lettre simple, télécopie, courriel auquel sera joint l'ordre scanné ou téléphone.

Le Client reconnaît avoir été informé que le Conseil est soumis à l'obligation professionnelle d'enregistrement des ordres passés par téléphone. Le Client autorise expressément ces enregistrements.

Chaque ordre donné par le Client devra comporter : son identité, son numéro de compte, la nature de l'opération souhaitée (achat et/ou vente), la désignation de l'OPCVM sur laquelle porte l'ordre et son code ISIN, le nombre de parts ou actions d'OPVCM sur lequel porte l'ordre, la signature du Client.

Le Client s'engage à avertir par téléphone le Conseil avant toute transmission d'ordre.

Les ordres seront réceptionnés aux horaires d'ouverture habituels du cabinet. En dehors de ces horaires, les ordres seront instruits le 1^{er} jour ouvré suivant la réception de l'ordre.

Pendant la période de congés du Conseil, le Client pourra adresser ses ordres directement auprès des établissements teneur de compte.

Lorsque l'ordre est adressé au Conseil par lettre simple, par télécopie ou par courriel, le Conseil en accuse réception, selon tout procédé de son choix dans un délai d'un jour ouvré suivant sa réception.

Le Conseil se réserve la possibilité de demander au Client confirmation de l'ordre émis, par tout moyen avant sa transmission à l'établissement teneur de compte en vue de son exécution. La demande de confirmation devra intervenir un jour ouvré après la réception de l'ordre. A défaut de confirmation par le Client lorsque celle-ci est exigée par le Conseil, l'ordre est réputé abandonné.

Le Conseil horodatera l'ordre dès sa réception ou sa confirmation par le Client lorsque celle-ci est requise par le Conseil. L'horodatage matérialise la prise en charge de l'ordre.

Toutes les formes d'enregistrements résultant des moyens de communication utilisés entre les parties, et notamment les enregistrements téléphoniques et informatiques, ainsi que l'horodatage réalisé par le Client, sont admises comme moyens de preuve.

Article 3 : Transmission des souscriptions

3-1 Réception des souscriptions.

A réception de la souscription émise par le Client, et dans la mesure où le dossier est complet, le Conseil transmettra le dossier à la Société de Gestion en question, en fonction des termes de l'ordre (dates, erreur(s) constatées(s)...).

Le Client déclare expressément accepter ce délai de transmission et déclare prendre en compte les délais postaux de façon à respecter les limites de souscriptions imposées par les sociétés de gestion.

3-2 Réception des ordres d'OPCVM.

A réception de l'ordre émis par le Client ou de sa confirmation lorsque celle-ci est requise par le Conseil, et en tout état de cause dans les 48 heures ouvrées de cette réception ou de cette confirmation, le Conseil transmettra l'ordre à l'établissement teneur de compte du Client.

Le Client déclare expressément accepter ce délai de transmission et en faire son affaire au regard des conditions pratiquées par les Intermédiaires sur les titres sur lesquels il intervient et notamment en ce

qui concerne les heures applicables pour la passation des ordres et leurs conditions de validité.

Le Conseil ne peut être tenu responsable d'aucune faute ou manquement commis par l'établissement dans l'accomplissement de sa mission, de sorte que sa responsabilité ne saurait être recherchée à ce titre.

Le Client est expressément informé que la transmission de l'ordre ne préjuge pas de son exécution. L'ordre n'est exécuté que : si les conditions de marché le permettent, s'il satisfait à toutes les conditions légales, réglementaires et contractuelles applicables.

Si l'ordre n'a pas pu être exécuté, le Conseil en informera son client dans les meilleurs délais, par courrier, télécopie, courriel ou téléphone.

L'ordre qui n'a pu être exécuté sera annulé. Il appartiendra au client d'émettre un nouvel ordre.

Article 4 : Information du client sur l'ordre exécuté

Il est rappelé que l'établissement teneur de compte transmettra au Client un avis d'opéré confirmant l'exécution ou non de l'ordre passé, conformément aux termes et conditions de la convention de compte titres conclue entre le Client et cet établissement.

En cas de contestation relative aux conditions de réception ou de transmission d'un ordre, la contestation, formulée par écrit et motivée, doit être adressée au Conseil dans le délai de huit (8) jours suivant la réception de l'avis d'opéré par le Client.

A défaut de contestation dans les formes et délais impartis, le Conseil sera réputé avoir dûment exécuté sa mission aux termes des présentes.

Article 5 : Obligations du Conseil

Le Conseil agit conformément aux usages de la profession et dans le respect des lois et règlements en vigueur. Le Conseil s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires à la bonne exécution de la présente convention.

Il ne pourra être tenu pour responsable d'aucune perte ou manquement dans l'accomplissement de ses obligations ayant pour cause la survenance d'un cas de force majeure ou résultant d'un manquement des établissements prestataires.

Notamment, il ne pourra être tenu d'aucune conséquence pouvant résulter d'une rupture dans les moyens de transmission des ordres utilisés.

Article 6 : Rémunération

6-1 Réception des souscriptions.

Le Client ne supportera aucune facturation supplémentaire pour le service de réception-transmission de sa/ses souscription(s) effectué par le Conseil, tel que défini par les présentes.

Cas particulier des SCPI et d'autres produits : Certains produits n'ont pas de frais d'entrée et les sociétés de gestion rémunèrent au maximum 7% sur le montant de la souscription.

6-2 Réception des ordres d'OPCVM.

Le Client ne supportera aucune facturation supplémentaire pour le service de réception-transmission d'ordres effectué par le Conseil, tel que défini par les présentes.

Le Conseil peut recevoir directement du dépositaire une rémunération proportionnelle aux frais de transaction facturés et uniquement s'il existe une convention entre le conseil et le dépositaire avec un maximum de 100% de droits d'entrés.

Le Conseil peut également recevoir de la société de gestion des OPCVM ou du dépositaire, une commission de gestion proportionnelle à

l'encours. Cette commission dépend de la nature des OPCVM concernés avec un maximum de 1.50%.

Le Client reconnaît avoir été informé des conditions générales et du tarif des commissions et frais en vigueur de ces dépositaires, au moment de la signature du présent contrat.

Le Client est informé ou reconnaît avoir été informé des conditions générales et du tarif des commissions et frais en vigueur dans la société dépositaire des comptes, au moment de la signature du présent contrat.

Une copie des conditions générales et de la tarification pratiquée par le dépositaire est annexée au présent contrat si le conseil à une convention avec le dépositaire.

Article 7 : Obligation du Client

Le Client s'engage à observer les réglementations qui lui sont applicables. Le Client informera le conseiller de tout événement pouvant substantiellement affecter sa capacité financière.

Article 8 : Fin de la convention

La convention est conclue pour une durée indéterminée. Elle peut être résiliée à tout moment par lettre recommandée avec accusé de réception par le Client ou par le Conseil avec un préavis de huit (8) jours à compter de la réception de ladite lettre.

Dans la mesure où le client demande la résiliation de la présente convention, il en informe simultanément l'établissement teneur du compte.

Article 9 : Droit applicable

La présente convention est soumise au droit français. En cas de litige, seul le tribunal du siège du Conseil sera compétent.

Article 10 : Accès à l'information

Dans le cadre du respect de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le Client est informé et accepte que tous documents et informations le concernant seront portés à la connaissance du Conseil. De même le Client autorise le conseil à recueillir directement auprès des dépositaires toute information qui lui paraîtrait utile dans le cadre de sa mission de conseil pour l'allocation des actifs de son portefeuille.

Fait à : _____ Le _____
(En 2 exemplaires, pour le Client, pour le Conseil)

Le Client a pris connaissance que le présent contrat ne constitue en aucun cas un mandat de gestion conformément à l'article 1.

Le client « *Bon pour accord, Lu et Approuvé* ».

Le Conseil « *Bon pour Acceptation* »

Compte rendu de mission (à retourner signée)

Spéciale dispositifs de réduction d'IR et/ou IFI

Vous avez souhaité nous consulter en qualité d'intermédiaire en placement financiers et en particulier en tant que conseil en investissements financiers pour réaliser un investissement vous permettant de réduire votre Impôt sur le Revenu (FCPI / FIP, Sofica, SCPI Fiscales, PERP, Girardin industriel...) et/ou votre Impôt de Solidarité sur la Fortune (FCPI / FIP, nue-propriété, GFV, GF...). Nous vous remercions de votre confiance.

Ce compte rendu de mission a pour but de préciser les contours et les modalités de notre intervention conformément à la réglementation en vigueur (article 335-1 du règlement général de l'AMF).

Votre situation

Au vu de votre questionnaire « Mieux vous connaître » et de la lettre de mission jointe, ayant pour objet de reprendre votre situation personnelle et patrimoniale afin de vous préconiser des solutions. Au vu de votre situation nous pouvons vous catégoriser comme client non professionnel.

Vous déclarez néanmoins être client professionnel.

Rappel de vos objectifs fiscaux

Vous souhaitez réduire le montant de votre impôt sur les revenus.

Vous souhaitez réduire le montant de votre IFI.

Nos recommandations et notre suivi

Pour répondre à vos objectifs et à vos souhaits, il nous semble opportun d'investir pour votre IR dans :

FCPI / FIP SOFICA Immobilier Girardin Industriel PER Autres :

Pour répondre à vos objectifs et à vos souhaits, il nous semble opportun d'investir pour votre IFI dans :

Arts Nue-propriété GF(V) Vendre de l'immobilier Autres
Nous sélectionnons une gamme de produits de différents partenaires, et nous fournissons toutes les informations utiles concernant ces placements, lors de la souscription et durant toute la durée de votre placement. Nous sommes à votre disposition pour répondre à toutes vos questions techniques concernant les produits qui ont retenus votre attention et pour vous expliquer leur fonctionnement, fiscalité, avantages et inconvénients. Notre intervention sera donc orale ou écrite et interviendra également par le biais de nos sites et de nos différentes communications.

Pour l'ensemble de ces produits, et du montage correspondant vous reconnaissez :

- avoir été correctement informé(e) grâce à nos mails, conversations téléphonique, rendez-vous, nos sites internet et par nos lettre d'information,
- avoir vérifié(e) que cet investissement, et l'avantage qu'il procure, est bien adapté à votre situation fiscale particulière,
- avoir été informé(e) que votre investissement s'exerce dans un domaine de nature aléatoire, qu'il s'agit donc d'un placement à risque et que la rentabilité de cette opération financière pour le souscripteur est fortement basée sur l'économie d'impôt à laquelle l'investissement donne droit,
- avoir été informé(e) de la durée d'immobilisation de l'investissement et que les possibilités pratiques de cession seront limitées en absence de marché secondaire et du fait de l'absence d'avantage fiscal pour un acheteur de second rang,
- avoir eu communication des supports papier des documents d'information particuliers relatif à cet investissement,
- avoir eu une information claire et compréhensible les informations utiles pour prendre votre décision et, en particulier, les conditions de l'offre et des modalités de souscription.

Accord des parties

Le(s) client(s) certifie(nt) sur l'honneur que les informations fournies sont sincères, actuelles et conformes à la réalité.

Date :

Le(s) Client(s) (nom et prénom) :

(Signature précédée de la mention « bon pour accord »)

Calendrier

- 1- Vous avez signé la lettre de mission
- 2- Vous acceptez notre compte rendu de mission.
- 3- Nous vous proposons une liste de produits disponibles sur nos sites. Vous choisissez seul votre produit ou vous nous faites confiance sur notre sélection.

Confidentialité

Tous les documents et éléments qui nous sont transmis sont traités avec la plus extrême confidentialité. Le cabinet et son personnel sont soumis au secret professionnel. Les droits d'accès et de rectification de ces informations peuvent être exercés par courrier au siège social.

Rémunération

Ce compte rendu de mission n'est pas rémunéré au titre de ces opérations d'investissement. Mais en cas de souscriptions et d'investissements, les droits d'entrée, déduction faite de la part acquise à la société et/ou frais de gestions, qui est au maximum de 1.50%, prélevés par les gestionnaires des différents dispositifs seront en partie rétrocédés à notre cabinet en qualité d'intermédiaire et assureront notre rémunération. Nous négocierons toujours des droits d'entrée inférieurs au maximum. Notre rémunération directe est visible sur le mail de confirmation de souscription qui vous est joint sous 48H, les frais de gestion sont accessibles sur simple demande auprès de nos services.

Spécificités : SOFICA, Girardin, SCPI, Immobilier, GF, GFV, aucune rémunération sur frais de gestion mais une commission payée par la société allant jusqu'à 2.50% pour les SOFICA et au maximum de 6.50% sur les SCPI ou 10% sur l'immobilier en direct.

Responsabilité / litige

La présente mission implique une obligation de moyens et non une obligation de résultats. Si malgré les soins apportés à notre mission, un litige venait à opposer les parties, celles-ci s'engagent à rechercher un arrangement amiable. Les Clients du cabinet adresseront leurs réclamations éventuelles à Arobas Finance.

Je certifie avoir compris qu'Arobas finance ne pourra être tenu responsable en cas de dépassement du plafond global des niches fiscales et des plafonds spécifiques, qui entraînerait une perte des réductions fiscales acquises et décline également toute responsabilité en cas de dépassement des plafonds légaux de souscription et l'éligibilité liée.

Nous déclinons toute responsabilité en cas de remboursement de la souscription du client pour cause d'une collecte insuffisante du partenaire qui empêcherait la création dudit produit (Sofica, SCPI, FCPI, FIP...).

Durée

Le présent compte rendu de mission est établie pour une durée de un an à compter de la signature du client, et se prorogera par tacite reconduction jusqu'à dénonciation de l'une ou l'autre des parties.

Pour le cabinet Arobas Finance
Nicolas BAZINET

Premier cabinet parisien et deuxième français à être certifié ISO 22222 par l'AFNOR Certification.

54, rue de Clichy - 75009 PARIS

Téléphone : 01 77 39 00 15 Email : info@arobasfinance.com - www.arobasfinance.com